

Séance du Conseil communal du 12 mai 2021

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. MARCHES PUBLICS – PIC 2019-2021 : réfection de la rue des Juifs (dite de la Parapète) à Bourlers. Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-023 EXTRA relatif au marché "Plan d'Investissement Communal 2019-2021 : Réfection de la Rue des Juifs (dite de la Parapète) à Bourlers" établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 511.913,50 € hors TVA ou 619.415,33 €, 21% TVA comprise et ce marché passera par la procédure ouverte.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 421/735-60 du budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay pour un montant de 515.272,08 € et sera financé par subsides PIC et par emprunts. Le solde sera prévu lors de la prochaine modification budgétaire 2021.

2. AFFAIRES GENERALES – Assemblées Générales

2.1 – Assemblée Générale SWDE – Mardi 25 mai 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SWDE aura lieu le mardi 25 mai 2021 sans présence physique. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Rapport du Conseil d'Administration ;
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
3. Approbation du bilan, du compte de résultat et des annexes au 31 décembre 2020 ;
4. Décharge aux Administrateurs et au collège des commissaires aux comptes ;
5. Nomination du Président du Collège des commissaires aux comptes ;
6. Modification de l'actionnariat de la Société Wallonne des Eaux ;
7. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2021.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

2.2 - Assemblée Générale ordinaire – Union des Villes et Communes de Wallonie – Jeudi 3 juin 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union des Villes et Communes de Wallonie aura lieu le jeudi 3 juin 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Rapport d'activités - coup d'oeil sur l'année communale 2020 et sur demain : le choix de la résilience, par Maxime DAYE, président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;
2. Approbation des comptes ;
3. Comptes 2020 - Présentation ;
4. Rapport du Commissaire (Thierry LEJUSTE, RSM, Réviseur d'entreprises) ;
5. Décharges aux Administrateurs et au Commissaire ;
6. Budget 2021.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

2.3 – Assemblée Générale ordinaire IMIO – Mardi 22 juin 2021

L'Assemblée Générale ordinaire IMIO aura lieu le mardi 22 juin 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2020 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
6. Désignation d'un collège de 2 réviseurs pour les années 2021-2023.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

2.4 – Assemblée Générale INASEP – Mercredi 23 juin 2021

L'Assemblée Générale de l'INASEP (Intercommunale Namuroise de Services Publics) aura lieu le mercredi 23 juin 2021 en visioconférence. Afin de donner mandat aux délégués, il convient que l'Assemblée se prononce sur les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du rapport annuel de gestion sur l'exercice 2020 ;
2. Présentation du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur), du rapport annuel du Comité de rémunération et proposition d'approbation des comptes arrêtés au 31/12/20 et de l'affectation des résultats 2020 ;
3. Décharge aux Administrateurs ;
4. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes ;
5. Composition du Conseil d'administration, groupe des observateurs pour le personnel (remplacement) ;
6. Contrôle par l'Assemblée générale du respect de l'obligation des administrateurs de

s'informer et de se former en continu ;

7. Rapport spécifique sur les prises de participation.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

2.5 – Assemblée Générale ordinaire IPALLE – Jeudi 24 juin 2021

L'Assemblée Générale ordinaire d'IPALLE aura lieu le jeudi 24 juin 2021. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que l'Assemblée émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du rapport de développement durable 2020 ;
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2020 de la SCRL IPALLE ;
 - 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - 2.2 Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale ;
 - 2.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
3. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020 de la SCRL IPALLE ;
 - 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - 3.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
 - 3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 3.4 Approbation des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) ;
6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD) ;
7. Création de la filiale « Eol'Wapi ».

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour.

2.6 – Assemblée Générale Ethias – Mercredi 30 juin 2021

L'Assemblée Générale Ethias aura lieu le mercredi 30 juin 2021 à distance. Afin de donner mandat aux délégués, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 ;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat ;

3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat ;
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission ;
5. Désignations statutaires.

Le Conseil communal est invité à ratifier cet ordre du jour et à désigner un représentant pour l'Assemblée Générale qui peut être un membre des organes responsables, un membre du personnel de l'administration communale de Chimay ou un représentant d'une autre administration.

3. FINANCES – Compte 2020 fabrique d'église Saint Martin à Baileux

La fabrique d'église Saint Martin à Baileux a arrêté en séance du 12/04/2020 le compte de l'exercice 2020. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

4. FINANCES - Tutelle CPAS

Approbation par l'autorité de tutelle du compte 2020 du CPAS.